



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2020-02

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le mardi 16 avril 2020 à 20h00, au 220 boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 928 392 / Zones résidentielle Rb-11 et mixte M-5

Demande numéro 2020-002, faite le 16 mars 2020, par Mme Marie-Hélène Auclair et M. Mario Ouellet propriétaires du 525, boulevard de la Montagne, ayant pour effet de permettre :

- 1- Un empiètement de 35 centimètres du garage et de son avant-toit de 20 centimètres dans la marge de recul latérale gauche alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.
- 2- L'installation d'une piscine à une distance de 1,2 mètre de la maison alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

Toute personne intéressée pourra lors de ladite séance se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 19^{ième} jour de mars 2020 / René Savard directeur général et secrétaire-trésorier